

CONDITIONS D'ACCES ET SELECTION DES CANDIDATS

- Avoir 18 ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire de l'attestation de formation aux Premiers Secours Civique de niveau 1 (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation

La sélection comporte deux temps :

1° Réussir les Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation

- Le test navette de Luc Léger
- Le parcours d'habileté motrice

ou remplir une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un brevet fédéral (délivré par une fédération sportive)
- Etre titulaire du BAPAAT
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum dans le champ du métier du sport

2° Réussir les tests proposés par le Centre de Formation :

- Une épreuve écrite de 1 h 30 destinée à vérifier le niveau d'expression écrite
- Une épreuve orale : soutenance d'un dossier préparé par le candidat et remis lors des tests d'entrée en formation, mettant en évidence son parcours personnel (parcours scolaire, sportif et professionnel), ses motivations pour la formation, son projet professionnel.

Dates importantes :

- **Tests d'entrée : du 10/09 au 12/09/2018**
- **Date limite d'inscription : 31/07/2018**
- **Renseignements, retrait des dossiers et inscriptions**
auprès de l'Association Point Formation 04 42 41 63 76
ou au 04 42 49 05 12

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

BP JEPS APT

Formation du 24 septembre 2018 au 20 juin 2019

La possession de ce diplôme confère à son titulaire, conformément à l'arrêté du 24 février 2003 créant le BPJEPS APT, les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- L'animation à destination de différents publics à travers la découverte et l'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées,
- L'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de santé,
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique, et au fonctionnement de la structure.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Cette action est financée avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen

Association POINT FORMATION
Allée Edgar Degas—Place de Paradis Saint Roch - 13500 MARTIGUES
Tél. : 04/42/41/63/76—04/42/49/05/12 Fax : 04/42/80/56/40
Courriel : sports-pointfo@orange.fr

PUBLIC VISE

- **Demandeurs d'emploi**, ayant un projet professionnel validé dans le secteur du sport et de l'animation, ayant de préférence une pratique sportive personnelle et une expérience initiale dans l'animation,
- **Salariés** du secteur de l'animation et du sport souhaitant se qualifier (voie de la formation professionnelle continue), ou **Salariés** souhaitant se reconvertir dans l'animation sportive (dans le cadre d'un congé individuel de formation).

La formation est composée de 4 Unités Capitalisables qu'il faut certifier pour obtenir le diplôme du BPJEPS APT :

↪ **UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure**

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

↪ **UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

↪ **UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physique pour tous »**

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

↪ **UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage**

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

LES DEBOUCHES AVEC CE DIPLÔME

Le titulaire de ce diplôme peut travailler dans des associations multisports ou monovalentes.

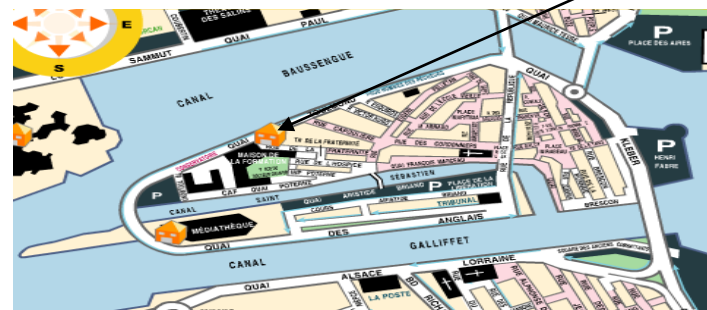
Il peut travailler dans des entreprises appartenant au secteur du tourisme.

Il peut également travailler dans le secteur public en tant que vacataire.

Pour être titularisé dans le secteur public, le titulaire du diplôme devra passer les concours de la fonction publique territoriale (OTAPS, ETAPS...). Une fois le concours réussi, les candidats sont placés sur une liste d'aptitude et sont recrutés directement par les collectivités.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dates de la formation** : du 24 septembre 2018 au 20 juin 2019
- **Durée** : 1309 heures (868 h en centre, 441 h en entreprise)
- **Rythme** : tous les jours sur le principe d'une semaine de 35 heures.
- **Stages en situation** : 7 heures par semaine intégrées dans les 35 heures de formation (en général placées le mercredi) + des périodes bloquées de 2 semaines (vacances de Noël, février et pâques).
- **Lieu de formation** : Martigues (Maison de la Formation et de la Jeunesse + installations sportives de la ville)



- **Coût** : étude du dossier de financement en fonction du statut du candidat. Nous consulter.